Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260925-822026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD (25170)

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15
ayant donné procuration : 3
absent excusé : 3
absente : 0
exclus : 0

Date de la convocation
18/09/26

Date d'affichage
28/09/26

Objet de la délibération
Indemnités des Adjoints

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 82/2026

Séance du 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le vingt-cinq septembre à 19h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Robert PERSONENI, Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA, Alain LEMOINE, Sophie DE CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Julie GARZETTA, Abdessamad KADDOURI, Julien GOUVERNE et Arthur GROSJEAN.

Étaient absents :

Étaient représentées :
Hakima KOCH procuration à Robert PERSONENI
Anne WIDMER procuration à Robert PERSONENI
Séverine DEMAIZIERE procuration à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE
Président de séance : Robert PERSONENI, Maire

Au vu de la charge de la délégation accordée à l'Adjointe municipale indemnisée, le Maire propose au Conseil municipal de réévaluer son indemnité votée en séance du 20 mars 2026.

Conformément aux articles L. 2123-23 et 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal vote par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la rémunération du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués, conformément aux dispositions réglementaires, selon la répartition suivante :

- Maire : 38.34 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique
- 3 Adjoints : 16.20 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique
- 1 Adjointe :24.33 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique
- 3 Conseillers délégués : 8.64 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique
- 1 Conseiller délégué : 6.10 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique

Le Conseil décide que la date d'effet de la présente indemnisation est le 1er octobre 2026.

Un tableau joint en annexe détaille le montant de l'indemnité pour chaque élu concerné.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis CARRERE

MAIRIE de COURCELLES-LES-MONTBELIARD (Doubs)

Le Maire,
Robert PERSONENI

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260925-822026-DE

TABLEAU DU MONTANT DES INDEMNITES AU 25 septembre 2026

NOM	PRENOM	FONCTION	MONTANT DE L'INDEMNITE BRUTE EN EUROS
PERSONENI	Robert	Maire	1575.97
KOCH	Hakima	1ère Adjointe	665.90
CARRERE	Jean-Louis	2ème Adjoint	665.90
OUDOT	Céline	3ème Adjointe	999,8
MARTINA	Bernard	4ème Adjoint	665.90
LEMOINE	Alain	Conseiller Délégué	355.15
KADDOURI	Abdessamad	Conseiller Délégué	355.15
PRUD'HAM	Patrick	Conseiller Délégué	355.15
DE CARVALHO ESTEVE	Sophie	Conseillère Délégué	250.74

Fait à Courcelles-Lès-Montbéliard, le 25 septembre 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis CARRERE

Le Maire,
Robert PERSONENI

MAIRIE de COURCELLES-LES-MONTBELIARD (Doubs)